



PRÉFET DE L'ISÈRE

Vu pour être annexé à mon  
arrêté en date de ce jour  
Grenoble le, 22 JUIL. 2020

Lionel BEFFRE

# PPRI ROMANCHE AVAL<sup>1</sup>

Communes de :

Saint Barthélémy de Séchilienne, Séchilienne, Saint Pierre de Mésage,  
Notre Dame de Mésage, Montchaboud, Vizille, Champ sur Drac et Jarrie.

Liste des documents:

- **0- Rapport de présentation de la modification (version juillet 2020).**
- **1- Rapport de présentation et ses annexes (version juin 2012):**
  - Annexe 1 du rapport de présentation: Arrêté de prescription du PPRI Romanche-aval
  - Annexe 2 du rapport de présentation: Dossier crues historiques
  - Annexe 3 du rapport de présentation: Dossier cartographique de l'étude DDE-SOGREAH n°1.74.1537 « Carte d'aléa inondation » de janvier 2010 complété par l'étude DDT-SOGREAH- ARTELIA n°8.41.0072 « Affinage de la cartographie sur les secteurs de Saint-Pierre de Mésage et de l'ancien site Clairefontaine » d'avril 2012
  - Annexe 4 du rapport de présentation: Dossier des plans A0:
    - Plan des aléas de référence au 1/10000<sup>ème</sup>
    - Plan des aléas détaillés au 1/10000<sup>ème</sup>
    - Plan des enjeux au 1/10000<sup>ème</sup>
    - Plan des zones de mise en danger à l'arrière des berges et digues au 1/10000<sup>ème</sup>.
    - Plan des hauteurs de référence – secteur amont au 1/5000<sup>ème</sup>
    - Plan des hauteurs de référence – secteur aval au 1/5000<sup>ème</sup>
  - Annexe 5 du rapport de présentation: Extrait de la carte du Schéma Directeur de la Région Grenobloise approuvé le 12 juillet 2000 et extrait de la carte du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise arrêté le 19 décembre 2011 sur le secteur du PPRI Romanche-aval.
  - Annexe 6 du rapport de présentation: Zones de mise en danger derrière les digues pour une crue 900 m<sup>3</sup>/s (Q500)
  - Annexe 7 du rapport de présentation : Profils en long de la Romanche-aval
- **2- Zonage réglementaire (version juin 2012):**
  - Plan du zonage réglementaire du risque au 1/10000<sup>ème</sup>
  - Plan du zonage réglementaire du risque au 1/5000<sup>ème</sup>
- **3-Règlement (version juillet 2020) et ses annexes (version juin 2012):**
  - Annexe 1 du règlement: fiches conseils
  - Annexe 2 du règlement: mesures techniques

**DOSSIER d'APPROBATION de la MODIFICATION n°1**

Juillet 2020

Direction Départementale des Territoires – Service Risques et Sécurité

<sup>1</sup> Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles pour le risque Inondation par la Romanche dans son secteur aval.